

Conditions Générales de Ventes (CGV)

1.- Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales (ci-après dénommées « contrat » ou « conditions » ou « CGV ») s'appliquent et régissent tout achat de tout service ou produit (collectivement et ci-après dénommés « SERVICES ») proposé par SESAME HR dans la version en vigueur au moment où la commande est passée.

Dans le cas où un contrat/accord spécifique a été conclu avec SESAME HR pour les mêmes SERVICES que la commande passée, le contenu dudit contrat/accord spécifique prévaudra sur les dispositions des présentes CGV.

SESAME HR se réserve le droit de modifier tout terme des présentes CGV, ce dont le CLIENT sera notifié. Cela est sans préjudice de toute mise à jour des CGV sur les sites internet détenus par SESAME HR.

Les SERVICES pourront intégrer des fonctionnalités basées sur des systèmes d'intelligence artificielle conformément au Règlement (UE) 2024/1689 établissant des règles harmonisées en matière d'intelligence artificielle (ci-après, le « RIA »). Par système d'intelligence artificielle (« IA »), on entend un système à base de machine conçu pour fonctionner avec différents niveaux d'autonomie, susceptible de présenter des capacités d'adaptation après son déploiement, et qui, pour des objectifs explicites ou implicites, déduit de l'information reçue en entrée la manière de générer des résultats en sortie, tels que des prédictions, des contenus, des recommandations ou des décisions, susceptibles d'influencer des environnements physiques ou virtuels.

L'utilisation de ces fonctionnalités sera régie en complément par les Conditions Spécifiques IA, la Documentation et, le cas échéant, le contrat spécifique conclu avec le Client.

Les présentes CGV s'appliqueront de manière complémentaire à l'ensemble des CONDITIONS SPÉCIFIQUES régissant chacun des SERVICES proposés par SESAME HR.

2.- Entité contractante

L'entité avec laquelle vous contractez sera :

Lors d'une contractualisation depuis le Mexique : HROSESAMEX SA de CV, dont le siège social est situé Calle Socrates 141 Piso 2, dans le quartier Polanco II Sección, Miguel Hidalgo, Mexico City, et RFC HRO2305265Y7.

Lors d'une contractualisation depuis le reste du monde : SESAME LABS, S.L., dont le siège social est situé Calle de la Travesía, s/n, Base n°1, 46024 Valencia (Espagne), CIF B98719818, et immatriculée au Registre du Commerce de Valencia, Volume : 9938, Livre 7220, Folio 87, page V.164478, 1ère inscription (ci-après « SESAME HR »).

Lors d'une contractualisation depuis le Brésil : SESAME BRASIL GESTAO INTELIGENTE

DIGITAL LTDA, dont le siège social est situé Av. IBIRAPUERA N.2120 CONJ.134.
INDIANÓPOLIS, SAO PAULO, BRASIL, CEP : 04028-001, et CNPJ 57.751.941/0001-84.

L'adresse aux fins de réclamations correspond à l'adresse indiquée comme siège social de SESAME HR.

3.- Définitions

Les présentes définitions s'appliquent tant aux présentes CGV qu'aux CONDITIONS SPÉCIFIQUES applicables.

SESAME HR : L'entité concernée visée au point 2 « Entité contractante ».

SERVICES : Tout produit ou service proposé et commercialisé par SESAME HR.

CLIENT : Toute personne physique, morale ou autre qui contracte l'un des SERVICES proposés par SESAME HR.

UTILISATEUR AUTORISÉ : Utilisateurs entretenant une relation contractuelle avec le CLIENT et utilisant l'un des SERVICES.

PRIX : Les montants à payer par le CLIENT à SESAME HR pour la fourniture de tout SERVICE contracté.

COMPTE : Combinaison d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe requis pour authentifier un utilisateur afin d'accéder aux SERVICES contractés par le CLIENT, accordés tant au CLIENT qu'aux UTILISATEURS AUTORISÉS.

AFFILIÉ : désigne pour SESAME HR toute société dans laquelle elle détient ou contrôle, directement ou indirectement, 50 % ou plus des droits de vote ; pour le Client : toute société dans laquelle la société mère ultime du Client détient ou contrôle, directement ou indirectement, 50 % ou plus des actions avec droit de vote.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES : Les conditions applicables à chacun des SERVICES Spécifiquement.

FINALITÉ PRÉVUE : usage pour lequel SESAME a conçu le système conformément à la Documentation.

DOCUMENTATION : inclut les limitations, instructions, risques et conditions du système.

4.- Conditions économiques et durée

Le CLIENT sera tenu de payer le PRIX, en temps et en forme, et SESAME HR se réserve le

droit de suspendre la fourniture des SERVICES et de réclamer les montants dus jusqu'à cette date en cas de manquement du CLIENT à ses obligations de paiement.

Le PRIX sera celui qui, au moment de la contractualisation des SERVICES, est en vigueur sur le site internet de SESAME HR depuis lequel la contractualisation des SERVICES a été effectuée. Sans préjudice de l'application des remises appropriées qui auront été spécifiquement convenues entre SESAME HR et le CLIENT.

SESAME HR se réserve le droit de modifier le PRIX sur ses sites internet à sa seule discrétion. SESAME HR peut modifier le PRIX, en donnant un préavis d'au moins 60 jours calendaires avant son application effective, conférant au CLIENT le droit de résilier le SERVICE en cas de non-acceptation des nouvelles conditions, à condition que le CLIENT soit notifié au moins 30 jours calendaires avant son application effective.

En cas d'absence de notification de la résiliation susmentionnée avec le préavis minimum, SESAME HR procédera à l'application du nouveau PRIX 60 jours calendaires après sa notification effective ; dans l'hypothèse où le dernier jour de cette période ne coïnciderait pas avec le premier jour calendaire du mois, aux fins du calcul des mois entiers, cette période sera considérée comme prolongée jusqu'au premier jour calendaire du mois suivant.

La durée des présentes CGV court de leur acceptation par le CLIENT jusqu'au moment où l'ensemble des SERVICES que le CLIENT a contractés est résilié.

Les modifications du PRIX résultant d'une augmentation du nombre d'UTILISATEURS AUTORISÉS seront appliquées au prorata à compter de la date à laquelle l'augmentation se produit pour le reste de la période de SERVICE alors en cours. Le nombre accru d'UTILISATEURS AUTORISÉS sera également utilisé pour calculer le montant de la facture de renouvellement des SERVICES.

Si le nombre d'UTILISATEURS AUTORISÉS diminue, le nouveau nombre sera utilisé pour calculer le montant de la facture de renouvellement. Aucun remboursement ni crédit au prorata ne sera émis pendant la période de SERVICE alors en cours à la suite de toute réduction d'UTILISATEURS AUTORISÉS.

5.- Résiliation du SERVICE

Le CLIENT peut résilier le contrat, mais cette résiliation ne donnera pas droit au CLIENT à un remboursement des montants déjà versés à SESAME HR.

L'avis de résiliation du contrat doit être donné au moins trente (30) jours avant la date d'émission de la prochaine facture.

Le CLIENT peut résilier le contrat via le panneau de COMPTE.

6.- Conditions d'utilisation du SERVICE

Droits d'utilisation

SESAME HR accorde aux CLIENTS et aux UTILISATEURS AUTORISÉS le droit personnel, non exclusif, non cessible et non sous-licenciable d'utiliser les SERVICES ayant été souscrits, à l'échelle mondiale, pour la durée des présentes CGV et de leurs renouvellements, exclusivement aux fins de leur activité professionnelle, en contrepartie du PRIX.

Restrictions d'utilisation

Le CLIENT s'interdit notamment de : (a) procéder à de la rétro-ingénierie, décompiler, désassembler ou tenter par tout autre moyen d'obtenir ou de dériver le code source, les idées sous-jacentes, les algorithmes, les formats de fichiers ou les API non publiques des SERVICES, ou de traduire, modifier ou créer des œuvres dérivées du SAAS, des SERVICES ou de toute partie de ceux-ci, sauf dans la mesure permise par la loi applicable ; (b) copier/reproduire, prêter, vendre, louer, sous-licencier, diffuser, distribuer, modifier, transférer à des tiers ou permettre l'accès au SAAS, ou adapter les SERVICES ou toute partie de ceux-ci de quelque manière que ce soit ; (c) utiliser les SERVICES au profit d'un tiers ; (d) utiliser les SERVICES à des fins commerciales ou dans un produit ou des SERVICES que le CLIENT fournit à un tiers ; (e) contourner, modifier, supprimer, effacer, altérer ou de toute autre manière porter atteinte à toute technologie de sécurité, de chiffrement ou autre, ou à tout logiciel faisant partie des SERVICES ; (f) accéder aux SERVICES ou au SAAS ou les utiliser à des fins d'analyse concurrentielle ou pour créer un produit ou des SERVICES similaires ou concurrents ; (g) utiliser le SAAS à toute fin illicite ou non autorisée par SESAME HR, y compris la publicité non sollicitée et le spam ; (h) créer, collecter, transmettre, stocker, utiliser ou traiter des données via le SAAS en violation de toute loi applicable, ou portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou à tout autre droit d'un tiers ; (i) introduire ou diffuser des contenus ou des logiciels (virus et maliciels) susceptibles de causer des dommages aux systèmes informatiques de SESAME HR, de ses prestataires de services technologiques ou d'utilisateurs tiers ; ou (j) encourager, autoriser ou assister tout tiers à effectuer l'une quelconque des actions susmentionnées.

Utilisation acceptable et utilisations interdites

Le CLIENT déclare et garantit qu'il utilisera les SERVICES exclusivement à des fins licites.

Sans limitation, l'utilisation de la plateforme aux fins suivantes est strictement interdite :

- La publication d'offres d'emploi fictives ou inexistantes.
- La collecte de données personnelles de candidats à des fins autres que le processus

de recrutement et de sélection (y compris, mais sans s'y limiter, à des fins de marketing, de revente ou d'utilisation frauduleuse de ces données).

- La demande d'informations financières sensibles (telles que des numéros de compte bancaire ou des identifiants d'accès) ou de documents d'identification personnelle (tels que des passeports ou des permis de conduire) préalablement à une offre d'emploi formelle et vérifiée.
- Toute activité violant les lois applicables en matière de protection des données et de la vie privée (y compris le RGPD, le CCPA ou les réglementations équivalentes) ou les lois du travail applicables.

Utilisation des systèmes d'intelligence artificielle

Le Client s'engage à utiliser les fonctionnalités basées sur l'IA :

- a) Conformément à la finalité prévue et à la Documentation ;
- b) Sous supervision humaine adéquate ;
- c) Sans les utiliser comme seul critère automatisé dans des décisions ayant des effets juridiques ou significatifs.

Le Client reconnaît que les résultats du système :

- peuvent être inexacts ou incomplets ;
- doivent être vérifiés avant toute utilisation ;
- ne se substituent pas à la prise de décision humaine.

Clause de surveillance et droit de suspension/résiliation

SESAME HR se réserve le droit, sans en avoir l'obligation, de surveiller ou d'auditer l'utilisation des SERVICES afin de s'assurer du respect des présentes CGV et de la loi applicable. Si SESAME HR, à sa seule discrétion, détermine que le CLIENT utilise les SERVICES à des fins frauduleuses, illicites, liées à du hameçonnage, ou à toute autre fin causant un préjudice à des tiers ou violant les présentes CGV et les CONDITIONS SPÉCIFIQUES applicables, SESAME HR aura le droit de suspendre ou de résilier immédiatement l'accès aux SERVICES, sans préavis et sans remboursement du PRIX payé.

En cas de suspicion de fraude ou d'activité illicite, SESAME HR peut conserver les données et les journaux d'activité du CLIENT pendant la période nécessaire pour coopérer avec les autorités judiciaires et réglementaires.

Le CLIENT reconnaît et accepte que SESAME HR puisse demander et vérifier l'identité et la légitimité du CLIENT, y compris, mais sans s'y limiter, la fourniture de documents constitutifs, d'une pièce d'identité officielle, de numéros d'immatriculation fiscale et d'un justificatif de domicile. Le refus ou l'impossibilité de fournir les documents demandés, ou la détection de documents falsifiés, constitueront des motifs immédiats de refus ou de résiliation de l'accès aux SERVICES, sans préavis et sans remboursement du PRIX payé.

Mises à jour et nouvelles versions

Les mises à jour et futures versions des SERVICES fournies au CLIENT pendant la durée des CGV seront soumises aux mêmes CGV et les CONDITIONS SPÉCIFIQUES de chaque SERVICE seront soumises aux mêmes termes.

7.- Service technique

Services d'assistance technique. SESAME HR fournira aux CLIENTS une assistance technique via un formulaire d'assistance et un chat, accessibles via <http://app.sesametime.fr/> pendant les heures ouvrables de SESAME HR. Cette assistance est destinée à aider les CLIENTS à résoudre les questions, à identifier et à corriger les problèmes liés à l'un des SERVICES. En cas d'indisponibilité de la plateforme, un formulaire d'aide sera disponible dans le Centre d'aide de Sesame. Pendant toute la durée de la fourniture d'un SERVICE, le CLIENT autorise SESAME HR, par l'intermédiaire de son personnel et sur demande préalable du CLIENT, à accéder aux COMPTES des UTILISATEURS AUTORISÉS ou du CLIENT afin d'effectuer les actions nécessaires pour résoudre les questions ou incidents liés aux SERVICES.

Disponibilité. SESAME HR mettra en œuvre des efforts commercialement raisonnables pour garantir une disponibilité des SERVICES de 98 % et mettra en œuvre des efforts commercialement raisonnables pour notifier au CLIENT les opérations de maintenance planifiées dans les heures ouvrables normales au moins 48 heures à l'avance. SESAME HR peut donner un préavis inférieur à 48 heures en cas d'urgence.

Maintenance du COMPTE

COMPTE UTILISATEUR AUTORISÉ : Dans le cas où un CLIENT désactive un COMPTE d'UTILISATEUR AUTORISÉ sans le supprimer, SESAME HR pourra procéder à sa suppression à tout moment sans préavis au CLIENT.

COMPTE CLIENT : Dans le cas où un CLIENT résilie l'ensemble des SERVICES, ou que SESAME HR ait procédé à la résiliation des SERVICES pour non-respect des présentes CGV et/ou CONDITIONS SPÉCIFIQUES, notamment en cas de défaut de paiement du PRIX dans les formes et délais convenus, d'absence de moyen de paiement ou d'expiration d'une période d'essai des SERVICES, SESAME HR procédera au blocage du COMPTE du CLIENT pendant un mois, puis à sa suppression sans obligation de notification au CLIENT.

8.- Accès au Compte

Le CLIENT et les UTILISATEURS AUTORISÉS devront assurer la sécurité des mots de passe permettant d'accéder aux COMPTES. SESAME HR ne pourra en aucun cas être tenu responsable de toute perte d'information ou dommage résultant du non-respect de cette obligation de sécurité.

Restrictions. (i) Le partage d'un (1) COMPTE entre plusieurs UTILISATEURS AUTORISÉS ; et (ii) la création de comptes par des « bots » ou d'autres méthodes automatisées ne sont pas autorisés. Le CLIENT sera responsable de toutes les actions entreprises et de toutes les données téléversées par les UTILISATEURS AUTORISÉS vers les SERVICES.

Gestion des comptes. Le CLIENT s'engage à bloquer ou à désactiver immédiatement le COMPTE d'un UTILISATEUR AUTORISÉ dans le cas où : (i) la relation de travail entre le CLIENT et l'UTILISATEUR AUTORISÉ est suspendue ou résiliée, ou (ii) il est considéré qu'un UTILISATEUR AUTORISÉ a utilisé abusivement ses mots de passe pour accéder au COMPTE. Si SESAME HR a connaissance qu'un UTILISATEUR AUTORISÉ se trouve dans l'une des situations susmentionnées, SESAME HR peut suspendre l'accès au COMPTE en infraction temporairement ou indéfiniment, et SESAME HR devra, dans ce cas, notifier au CLIENT l'infraction détectée et les mesures prises à l'égard du COMPTE de l'UTILISATEUR AUTORISÉ.

9.- Propriété intellectuelle et industrielle

Propriété intellectuelle et industrielle relative aux SERVICES. SESAME HR conservera sa qualité de titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle relatifs à tous les composants du SERVICE, ainsi qu'à tout autre développement, amélioration, mise à jour ou œuvre dérivée du présent Contrat. Les droits de propriété intellectuelle et industrielle couvrent toutes les données, les codes source et objet, les scripts, les designs, les concepts, les applications, les textes, les images, toute documentation connexe, les copies, modifications et documents ou documentations dérivés de ce qui précède (en tout ou en partie), ainsi que tous les droits d'auteur, brevets, marques, secrets commerciaux et autres droits de propriété y afférents, et sont et demeureront la propriété exclusive de SESAME HR et/ou de ses licenciés.

Propriété intellectuelle et industrielle du CLIENT. L'ensemble des droits, titres et intérêts relatifs à la Base de données, aux marques, noms commerciaux et logos du CLIENT, ainsi que ceux pouvant exister dans le propre système informatique du CLIENT, demeurent la propriété du CLIENT.

Le CLIENT autorise expressément SESAME HR à utiliser la marque et le nom commercial du CLIENT aux fins de les inclure sur les portails web détenus par SESAME HR à des fins purement promotionnelles.

En ce qui concerne les systèmes d'IA, SESAME ne sera pas responsable des infractions aux droits des tiers résultant :

- de contenus introduits par le Client ;
- d'une utilisation abusive des résultats générés ;
- d'une utilisation en dehors de la finalité prévue.

10.- Confidentialité

Définition des Informations Confidentielles. Par « Informations Confidentielles », on entend tout matériel ou information divulgué oralement ou par écrit, désigné ou marqué comme confidentiel, ou qui, de par sa nature, serait raisonnablement compris comme étant confidentiel, et qui a été remis ou fourni par l'une des Parties à l'autre dans le cadre du présent Contrat, y compris les informations relatives aux systèmes informatiques et à l'architecture des systèmes existants ou planifiés des Parties, notamment le matériel, les logiciels, les SERVICES eux-mêmes, la Documentation, la Base de données, les méthodes de traitement et les méthodes d'exploitation.

Exceptions. Les Informations Confidentielles n'incluent pas les informations qui (i) étaient dans le domaine public au moment de leur divulgation à la Partie destinataire ; (ii) sont entrées dans le domaine public par l'utilisation, la publication ou de manière similaire, postérieurement à la divulgation à la Partie destinataire, sans faute ni action de la Partie destinataire ; (iii) étaient en possession de la Partie destinataire de manière licite et sans aucune obligation de confidentialité au moment de leur divulgation à la Partie destinataire ; (iv) ont été communiquées licitement à la Partie destinataire par un tiers habilité à divulguer lesdites Informations Confidentielles postérieurement au moment de leur divulgation à la Partie destinataire.

Obligation de confidentialité. Les Parties s'engagent à ne pas utiliser, révéler, copier, publier, exploiter, diffuser ni distribuer les Informations Confidentielles de l'autre Partie, ni à permettre que les Informations Confidentielles reçues soient exploitées ou distribuées par des tiers, sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice, sauf dans la mesure nécessaire à l'exécution de leurs obligations ou à l'exercice de leurs droits au titre du contrat. Les Parties s'engagent à traiter ces Informations Confidentielles avec le même degré de soin qu'elles utilisent pour protéger leurs propres Informations Confidentielles, et en aucun cas avec un degré de soin inférieur à ce qui est raisonnable. L'obligation de confidentialité demeure en vigueur indéfiniment et s'étend également aux employés et représentants des Parties, ainsi qu'à tout conseiller externe engagé par l'une ou l'autre Partie dans le cadre du présent contrat.

Divulgaration d'Informations Confidentielles. Les Parties ne peuvent divulguer des Informations Confidentielles que dans les cas suivants : (i) en réponse à une ordonnance d'un tribunal ou d'un autre organisme gouvernemental, ou tel qu'autrement requis par la loi, (auquel cas la Partie divulgatrice sera préalablement informée par écrit de cette divulgation potentielle et devra limiter celle-ci autant que possible) ; (ii) lorsque la Partie recevant lesdites Informations Confidentielles est tenue de les divulguer à ses employés, représentants ou conseillers externes (le cas échéant) qu'elle a engagés aux fins de l'exécution de ses obligations aux termes des présentes et uniquement dans la mesure nécessaire ; (iii) lorsqu'une Partie a reçu l'autorisation écrite expresse de l'autre Partie pour

divulguer ses Informations Confidentielles (ou toute partie de celles-ci).

Violation de l'obligation de confidentialité. La violation des obligations de confidentialité prévues au présent contrat, ou les actions frauduleuses ou négligentes commises par l'une des Parties, leurs employés ou dirigeants, donnera à la Partie non défaillante le droit de réclamer par voie judiciaire les responsabilités, directes ou indirectes ou à l'égard de tiers, y compris les frais judiciaires, extrajudiciaires et de défense que la Partie défaillante aura pu engager, ainsi que de demander l'indemnisation des dommages que cette violation a pu causer à la Partie non défaillante.

11.- Protection des données

Coordonnées des contractants. Les Parties s'informent mutuellement que les données personnelles des signataires, ainsi que des personnes travaillant pour les Parties respectives, et les coordonnées indiquées à des fins de notification, seront traitées par l'autre Partie dans le seul but de gérer et d'exécuter la relation contractuelle. Les données seront conservées aussi longtemps que la relation existe et, une fois celle-ci terminée, seront conservées uniquement aussi longtemps que nécessaire pour satisfaire aux obligations fiscales, légales et administratives auxquelles les Parties sont tenues.

La base qui légitime ce traitement est la nécessité d'exécuter le présent contrat. Les données ne seront pas communiquées ni transférées à des tiers, à l'exception de ceux qui sont indispensables à l'exécution du contrat (prestataires de services nécessaires) et au respect des obligations légales (Administrations Publiques, auditeurs, établissements financiers, compagnies d'assurance le cas échéant, entre autres).

SESAME n'utilisera pas les données introduites par le Client pour l'entraînement de modèles d'intelligence artificielle sans son consentement exprès.

Clause applicable uniquement aux CLIENTS soumis au GDPR

Dans le cas de prestataires de services nécessaires, ceux-ci peuvent être établis en dehors de l'UE et un transfert international de données peut avoir lieu. Dans un tel cas, les Parties s'engagent à s'assurer que leurs prestataires internationaux offrent des garanties suffisantes conformément à la loi applicable.

Les Parties peuvent demander à exercer leurs droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et de portabilité à l'adresse désignée dans le présent contrat ou à l'adresse électronique legal@sesametime.com, en indiquant clairement le droit qu'elles souhaitent exercer.

De même, les Parties sont mutuellement informées qu'elles ont le droit de déposer une plainte auprès de l'Agence espagnole de protection des données (www.aepd.es). Néanmoins, les Parties mettront tout en œuvre et tenteront de résoudre toute question relative aux données personnelles de manière amiable.

Base de données incluse par le CLIENT

Le traitement des données personnelles contenues dans la Base de données devant être effectué par SESAME HR dans le cadre de la fourniture des Services sera soumis à l'Accord de traitement contenu dans les présentes conditions générales.

12.- Garanties

Garantie de propriété.

SESAME HR garantit au CLIENT qu'elle est propriétaire ou titulaire légitime de tous les droits de propriété intellectuelle nécessaires à la fourniture des SERVICES.

Exclusions.

Sauf mention expresse au paragraphe précédent, les SERVICES sont fournis « EN L'ÉTAT » et « selon disponibilité » et SESAME HR exclut toute autre garantie, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de disponibilité, de performance, de non-contrefaçon, de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier, sans préjudice, le cas échéant, de toute garantie requise par la loi. Le CLIENT accepte qu'il soit seul responsable des résultats obtenus de l'utilisation des SERVICES et de leurs fonctionnalités. Aucune réclamation ne sera acceptée pour des spécifications alléguées que le CLIENT estimerait devoir être respectées par les SERVICES.

SESAME ne garantit pas l'absence d'erreurs dans les résultats générés par les fonctionnalités d'IA, mais s'engage à mettre en œuvre des mesures raisonnables de qualité, de sécurité et d'atténuation des risques conformément à l'état de l'art.

Le Client reconnaît qu'il est responsable de la validation des résultats avant leur utilisation.

13.- Responsabilités

Limitation de responsabilité. Le CLIENT accepte d'indemniser et de dégager SESAME HR de toute réclamation, action ou demande de tiers, directe, indirecte, accessoire ou consécutive, ainsi que de toute dépense, responsabilité, dommage, règlement ou honoraire découlant du mauvais usage des SERVICES par le CLIENT, ou de la violation de l'un des termes des CGV. SESAME HR ne sera pas non plus responsable des réclamations, pertes ou dommages résultant de l'utilisation par le CLIENT ou par tout UTILISATEUR AUTORISÉ de produits, services, logiciels ou sites web de tiers accessibles via des liens depuis les SERVICES ou le site web de SESAME.

Dommages indirects. SESAME HR ne sera pas responsable (sauf disposition contraire de la loi) envers le CLIENT pour tout dommage, indemnisation ou dédommagement basé sur des dommages indirects (y compris, mais sans s'y limiter, les dommages émergents, la perte

d'utilisation, la perte ou l'inexactitude des données, la perte de bénéfices, la défaillance des mécanismes de sécurité, l'interruption d'activité, les coûts de retard) ou tout dommage spécial, accessoire ou indirect de quelque nature que ce soit, même si le Client a été informé à l'avance de la possibilité de tels dommages.

Dommages liés au système d'IA : Le Client sera responsable :

- des décisions prises sur la base des résultats ;
- de l'utilisation du système non conforme à la Documentation ;
- du respect de la réglementation applicable.

SESAME ne sera pas responsable des dommages résultant d'utilisations abusives ou non conformes du système. Le Client reconnaît que SESAME ne contrôle pas l'utilisation concrète du système ni les décisions prises à partir de ses résultats.

Par ailleurs, le Client s'engage à transmettre et à faire respecter les conditions, limitations et obligations relatives à l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle établies dans les présentes Conditions Générales à ses collaborateurs, partenaires, représentants et, en général, à toute personne physique ou morale qui, sous sa direction, son contrôle ou sa responsabilité, accède à ces fonctionnalités ou les utilise.

Le Client répondra envers SESAME de tout manquement auxdites conditions de la part de ces personnes, dans la mesure où cet accès ou cette utilisation intervient dans le cadre de son organisation ou sous sa responsabilité.

Responsabilité maximale. La responsabilité maximale de SESAME HR pour toute réclamation découlant des CGV et des CONDITIONS SPÉCIFIQUES, qu'il s'agisse d'une inexécution contractuelle, d'une violation de garantie, d'une négligence ou autre, et le recours exclusif du CLIENT, est limitée aux dommages directs d'un montant ne dépassant pas la part au prorata de la somme des montants payés ou dus par le CLIENT au titre du PRIX à SESAME HR au cours des vingt-quatre (24) derniers mois précédant la réclamation.

Aucune disposition du présent contrat ne limitera ni n'exclura la responsabilité d'une Partie qui ne peut être exclue ou limitée en vertu de la loi applicable.

Force majeure. Aucune partie ne pourra être tenue responsable envers l'autre d'un manquement à l'exécution de ses obligations au titre des présentes conditions générales dans la mesure où ce manquement ou ce retard résulte d'une cause ou d'une circonstance échappant au contrôle raisonnable de la Partie affectée, qui n'aurait pu être évitée ou surmontée en agissant raisonnablement et prudemment (telles que, sans s'y limiter, l'incendie, les inondations, les grèves, les conflits du travail ou autres perturbations industrielles, la guerre – déclarée ou non –, les embargos, les blocus, les restrictions légales, les émeutes, les insurrections, les réglementations gouvernementales).

Conformité réglementaire. Le CLIENT sera seul responsable du respect intégral de toutes les lois applicables à son activité dans sa juridiction. La simple contractualisation des SERVICES n'équivaut en aucun cas ni ne garantit la conformité aux réglementations

applicables à la gestion du temps de travail. Les SERVICES sont des outils soumis à l'utilisation du CLIENT, qui est responsable du respect de ses propres obligations.

14. Limitations du système d'IA

Le Client reconnaît que :

- le système peut générer des résultats inexacts, incomplets ou biaisés ;
- les résultats ne constituent pas un conseil professionnel ;
- des limitations peuvent exister en raison des données ou du contexte.

SESAME appliquera des mesures raisonnables pour les atténuer.

15.- Résiliation

SESAME HR se réserve le droit de résilier les CGV de plein droit et de mettre fin à la fourniture des SERVICES, sans préavis ni indemnité, dans l'hypothèse où le CLIENT ou un UTILISATEUR AUTORISÉ compromettrait de quelque manière que ce soit l'intégrité des SERVICES, les droits de propriété intellectuelle et industrielle de SESAME HR sur les SERVICES ou la réputation des marques ou produits de SESAME HR, en cas de non-paiement ou de retard de paiement de tout montant en faveur de SESAME HR ou s'il accomplit l'une des actions prévues à la Clause.

SESAME pourra suspendre ou résilier l'accès en cas d'utilisation abusive du service, après notification au Client, sauf si la gravité du manquement justifie une suspension immédiate.

Effets de la résiliation. À l'expiration du contrat ou à sa résiliation pour quelque raison que ce soit : (i) le CLIENT ne sera remboursé d'aucun des montants versés au titre du PRIX à SESAME HR dans le cadre des CGV et SESAME HR facturera tous les honoraires dus pour le temps restant de l'année en cours ; (ii) à la demande du CLIENT, SESAME fournira au CLIENT une copie de la Base de données dans un format technique standard. Cette demande doit être effectuée dans un délai d'un (1) mois à compter de la résiliation du contrat ; (iii) toutes les dispositions des CGV cesseront de produire leurs effets, à l'exception des dispositions du présent contrat qui, de par leur nature, doivent rester en vigueur même si le contrat est résilié, notamment les dispositions relatives à la confidentialité, à la propriété intellectuelle et à la protection des données.

16.- Dispositions diverses

Titres. Les titres des clauses sont établis à titre illustratif uniquement et n'ont aucun effet Juridique.

Notifications. Les Parties fournissent les adresses électroniques désignées ; dans le cas de SESAME HR, l'adresse électronique désignée est legal@sesametime.com.

Cession. Le CLIENT ne peut céder ni transférer les CGV ou les CONDITIONS SPÉCIFIQUES sans le consentement écrit préalable de SESAME HR. Toutefois, le contrat peut être cédé ou transféré par SESAME sans le consentement du CLIENT, et une notification écrite préalable de la cession au CLIENT sera suffisante pour que celle-ci soit effective. Une fois la cession formalisée, toute référence à la Partie cédante contenue dans le présent contrat sera comprise comme une référence à l'entité ou aux entités cessionnaires.

Renonciation. Aucun retard dans l'exercice d'un droit ne pourra être considéré comme une renonciation à ce droit, et aucune renonciation à un droit ou recours dans un cas particulier ne constituera une renonciation à ce droit ou recours en général.

Invalidité partielle. Si une disposition des CGV ou des CONDITIONS SPÉCIFIQUES est déclarée inexécutable ou invalide, les dispositions restantes des CGV ou des CONDITIONS SPÉCIFIQUES ne seront pas affectées et demeureront en pleine vigueur et produiront pleinement leurs effets.

Indépendance. Le présent contrat est de nature commerciale et en aucun cas il n'y aura de relation de travail entre les Parties, qui seront indépendantes à toutes fins.

17.- Loi applicable et juridiction

Loi applicable. Les termes des présentes CGV et, le cas échéant, des CONDITIONS SPÉCIFIQUES, seront régis et interprétés à tous égards conformément à la législation du pays de l'entité avec laquelle le CLIENT contracte conformément au point deux.

Juridiction. Les Parties déclarent conjointement que, dans la mesure du raisonnable, tout litige survenant en lien avec les CGV, et le cas échéant les CONDITIONS SPÉCIFIQUES, ou en découlant, sera résolu par des négociations et consultations mutuelles.

Dans l'hypothèse où une solution satisfaisante ne serait pas trouvée, ledit litige sera soumis aux tribunaux de la ville du domicile avec lequel le CLIENT contracte conformément au point 2.